

Rouyn-Noranda, le 28 mars 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Ste-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-08-01-80613-00
400802690

Objet : Exploitation d'une sablière 32D08-040

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 février 2011, reçue le 15 février 2011 et complétée le 16 mars 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière dont l'aire d'exploitation a une superficie totale de 12 000 mètres carrés, d'une profondeur moyenne de 8,0 mètres et maximale de 15,0 mètres et ce, au-dessus de la nappe phréatique.

Le projet est situé sur le lot 5, rang II, canton de La Motte, dans la municipalité de La Motte, circonscrit par les coordonnées géographiques suivantes (UTM, NAD 83, zone 17) :

Point A	707 117 m	Est	5 354094 m	Nord
Point B	707 118 m	Est	5 354015 m	Nord
Point C	707 011 m	Est	5 354011 m	Nord
Point D	707 008 m	Est	5 354008 m	Nord
Point E	707 075 m	Est	5 354075 m	Nord

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

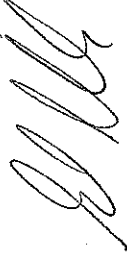
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 4 février 2011, signée par Claude Langevin, ing., à laquelle est joint un document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière », signé par Claude Langevin, ing., 9 pages, 1 plan annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



EW/DH/dd

Édith van de Walle
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec